

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° II-2  24SGADL0030</b>

**SEANCE DU  
11 AVRIL 2024**

<p><b><u>Nombre de conseillers en exercice :</u></b> <b>71</b></p> <p><b><u>Nombre de conseillers présents :</u></b> <b>53</b></p> <p><b><u>Date de convocation :</u></b> <b>5 avril 2024</b></p> <p><b><u>Date d'affichage :</u></b> <b>16 avril 2024</b></p>
--

<p><b><u>OBJET :</u></b> <b>Budget Principal - Vote du compte administratif 2023</b></p>
--

<p><b><u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u></b> <b>68</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u></b> <b>68</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u></b> <b>0</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u></b> <b>0</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 15</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 3</b></li> </ul>
---

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 avril à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Embarcadère (Salle Bourdelle) - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. Daniel MEUNIER, vice-président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme Salima BELHADJ-TAHAR  
Mme Christiane MATHOS  
M. David MARTI  
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
M. BUISSON (pouvoir à M. Roger BURTIN)  
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)  
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)  
M. DURAND (pouvoir à Mme Aurélie SIVIGNON)  
Mme FALLOURD (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)  
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)  
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)  
M. LACOUR (pouvoir à M. Didier LAUBERAT)  
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)  
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
M. PRIET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)  
M. REPY (pouvoir à M. Noël VALETTE)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Enio SALCE



Vu l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales relatif au vote du compte administratif,

Le rapporteur expose :

« L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires. A la clôture de l'exercice, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il est établi le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote, qui pour mémoire, doit intervenir avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

## **Compte administratif - Budget Principal**

### **I - La section de fonctionnement**

#### **1 - Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à 64 967 477 €, soit une consommation à hauteur de 93% du budget total voté. Elles présentent une augmentation de 3,08 % par rapport au compte administratif 2022.

Dépenses de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	PREV CONSO BTV (%)	CA 23/ CA 22
<b>Charges à caractère Général (011)</b>	<b>22 614 730</b>	<b>24 058 131</b>	<b>26 573 690</b>	<b>28 103 077</b>	<b>29 638 964</b>	<b>27 718 281</b>	<b>94%</b>	<b>4%</b>
Politique des déchets	7 960 992	8 819 395	9 675 314	8 854 300	9 453 050	9 283 698	98%	-4%
Transport scolaire et signalisation	3 918 776	3 931 968	4 312 673	4 659 816	4 665 259	4 349 405	93%	1%
Voirie	3 135 161	3 221 657	3 304 355	3 897 400	3 897 400	3 463 802	89%	5%
Eaux pluviales et incendie	1 499 714	1 474 641	1 532 726	1 652 825	1 653 246	1 556 710	94%	2%
Enseignement supérieur	62 155	73 276	204 273	256 440	215 917	177 803	82%	-13%
Développement économique	119 328	151 174						
Solidarité et insertion								
Développement territorial et contractualisation	2 647	605	100 883	101 690	45 816	32 000	70%	-68%
Développement durable	3 412	2 700	4 182	12 170	6 670	3 670	55%	-12%
Urbanisme et habitat	173 290	285 317	469 972	556 350	573 093	514 690	90%	10%
Ecomusée				229 880	227 380	151 087	66%	
Tourisme	43 967							
Développement numérique	66 455	92 840	45 180	48 990	67 951	67 951	100%	50%
Bureau d'études	9 840							
Logistique et moyens généraux	3 037 510	3 207 414	3 854 629	5 497 250	6 153 850	5 714 754	93%	48%
Affaires juridiques et foncier	1 553 456	1 494 497	1 588 198	597 450	625 323	604 427	97%	-62%
Systèmes d'information et méthodes	512 591	532 257	643 282	725 316	655 716	574 248	88%	-11%
Formation et prévention	190 303	299 112	355 961	304 000	388 075	349 417	90%	-2%
Gestion financière	111 537	102 419	112 711	102 550	164 996	74 689	45%	-34%
Administration générale			26 396	124 000	171 140	145 039	85%	449%
Communication	213 599	318 240	281 199	350 000	419 890	401 933	96%	43%
Animation territoriale		50 618	61 756	132 650	254 192	252 956	100%	310%
<b>Charges de personnel (012)</b>	<b>18 198 714</b>	<b>18 149 602</b>	<b>18 938 839</b>	<b>20 973 877</b>	<b>20 973 877</b>	<b>20 293 610</b>	<b>97%</b>	<b>7%</b>
<b>Atténuations de produits (014)</b>	<b>7 822 981</b>	<b>7 751 074</b>	<b>7 899 040</b>	<b>7 931 942</b>	<b>7 874 750</b>	<b>7 860 673</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>
Attributions de compensation	4 569 427	4 569 427	4 569 427	4 569 433	4 569 433	4 569 427	100%	0%
Dotation de solidarité communautaire	3 089 508	3 089 509	3 089 508	3 089 509	3 089 509	3 089 508	100%	0%
Autres reversement de fiscalité (Taxe de séjour, etc)	60 528	92 138	145 030	100 000	150 000	135 930	91%	-6%
Autres restitutions dégrèvements sur contributions	103 519		2 770					
FPIC - Contribution			92 305	173 000	65 808	65 808	100%	-29%
<b>Dépenses imprévues (022)</b>					<b>2 248 742</b>		<b>0%</b>	
<b>Autres charges de gestion courante (65)</b>	<b>7 177 962</b>	<b>7 153 539</b>	<b>7 179 840</b>	<b>6 642 344</b>	<b>7 094 403</b>	<b>6 980 124</b>	<b>98%</b>	<b>-3%</b>
Politique de la ville,	115 500	110 000						
Solidarité et insertion	636 225	656 225	746 725	751 034	913 843	897 905	98%	20%
Développement économique	533 577	591 549	397 909	712 000	712 000	702 000	99%	76%
Enseignement supérieur	127 325	141 125	600 000	297 000	327 500	323 169	99%	-46%
Développement territorial et contractualisation	234 000	204 000	4 000	114 500	114 500	113 300	99%	2733%
Tourisme	349 000	349 000						
TIC								
Développement durable	23 000	17 000	23 000	23 000	23 000	23 000	100%	0%
Contribution SDIS	3 707 815	3 682 857	3 706 512	3 720 000	3 919 400	3 919 397	100%	6%
Participation budget écomusée	636 357	636 357	745 654					
Indemnités des élus et frais de missions	388 828	406 871	435 138	444 030	448 044	451 788	101%	4%
Logiciels informatiques				142 020	203 005	163 657	81%	
Subv. div. (COS, TZTZG, chemins ruraux ...)	426 335	358 555	520 902	438 760	433 111	385 908	89%	-26%
<b>Charges financières (66)</b>	<b>1 774 874</b>	<b>1 709 650</b>	<b>1 643 595</b>	<b>1 769 744</b>	<b>1 769 744</b>	<b>1 752 025</b>	<b>99%</b>	<b>7%</b>
<b>Charges exceptionnelles (67)</b>	<b>286 498</b>	<b>10 474</b>	<b>781 826</b>	<b>37 600</b>	<b>469 718</b>	<b>362 764</b>	<b>77%</b>	<b>-54%</b>
Titres annulés sur ex antérieurs et apurement ratt	275 711	5 000	13 134		268 902	170 624	63%	1199%
Autres charges (indemnisations, bourses et prix, ...)	10 787	5 474	14 329	37 600	32 674	23 998	73%	67%
Reversement trop perçu				0	168 142	168 142	100%	
Ecriture VNC			754 362					
<b>Dotations provisions(68)</b>	<b>240 000</b>	<b>330 000</b>	<b>12 071</b>					
Dotations provisions	240 000	330 000	12 071					
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>58 115 759</b>	<b>59 162 471</b>	<b>63 028 901</b>	<b>65 458 584</b>	<b>70 070 198</b>	<b>64 967 477</b>	<b>93%</b>	<b>3,08%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>5 125 737</b>	<b>5 775 802</b>	<b>12 515 122</b>	<b>5 365 169</b>	<b>6 753 494</b>	<b>6 728 132</b>	<b>100%</b>	<b>-46%</b>
Amortissements et étalement de charges (042)	4 844 271	4 750 501	4 258 444	5 365 169	5 460 904	5 435 541	100%	28%
675-676 Cessions (042) Valeur comptable-Différence réel	281 466	1 025 301	8 256 678		1 292 590	1 292 590		
<b>Autofinancement (023)</b>				<b>4 552 404</b>	<b>10 326 485</b>			
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>63 241 496</b>	<b>64 938 273</b>	<b>75 544 023</b>	<b>75 376 157</b>	<b>87 150 177</b>	<b>71 695 609</b>	<b>82%</b>	<b>-5,09%</b>

## **1-1/ Les charges à caractère général – Chapitre 011 (27 718 280,91 €)**

Les charges à caractère général représentent plus de 42% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles ont été réalisées à hauteur de 94% de la dotation totale votée et sont en augmentation de 4% par rapport au compte administratif 2022. Les postes les plus importants concernent :

**La politique des déchets pour près de 9,3 M€** qui a été consacrée aux prestations de traitement des ordures ménagères (OMR), des emballages et déchets verts, de la location et l'entretien de matériel, de la maintenance du parc des bacs roulants notamment. La dotation 2023 a été consommée à hauteur de 98 %. Ce poste enregistre une diminution de 4% par rapport au CA 2022, conséquence d'une légère baisse des tonnages collectés et une redéfinition des besoins pour permettre une maîtrise des coûts.

**La politique transport scolaire et signalisation pour plus de 4,3 M€** qui intègre pour 88% les marchés correspondants de transport et le remboursement des frais de transport des élèves du premier degré aux communes notamment. Les autres dépenses concernent la location et maintenance du mobilier ainsi que la signalisation lumineuse et les fournitures afférentes.

**La logistique et les moyens généraux pour plus de 5,7 M€.** Ces dépenses présentent une forte augmentation de 48% par rapport au CA 2022. Cette hausse s'explique en partie par le transfert des crédits relatifs à la gestion du patrimoine auparavant gérée par la direction Affaires juridiques et foncier. Il est également constaté une hausse de + 40 % de la dépense pour l'électricité qui s'élève pour 2023 à près de 605 K€. Par ailleurs, 1 145 K€ ont été dépensés pour la fourniture de carburant, en augmentation de 2% par rapport à l'exercice 2022, plus de 90 K€ pour la fourniture d'eau, mais aussi près de 95 K€ pour le gaz. Les crédits consacrés aux travaux d'entretien des bâtiments communautaires ont été de 113 K€. Il a également été consacré, 38 K€ à la sécurisation des sites.

Par ailleurs, l'achat de pièces détachées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules a été de 602 K€, et est en hausse de 5%. Les dépenses de location sont quant à elles en augmentation de 25% et s'établissent à 325 K€.

Enfin la dotation comprend également l'entretien des vêtements de travail pour 57 K€ et les dépenses liées aux fournitures administratives.

**Les dépenses de voirie pour plus de 3,4 M€** sont en hausse de 5% par rapport à l'exercice 2022. Ces dépenses intègrent principalement la mise en œuvre du programme pluriannuel d'entretien de voirie pour plus de 648 K€ (en augmentation de 19%) mais aussi l'acquisition de fournitures de voirie (concassé, gravillon, sel fondant, émulsions enrobés...) qui permettent la réalisation de travaux neufs et la maintenance de la voirie par les équipes en régie, des prestations externalisées de nettoyage, notamment des avaloirs, des marchés, des centres-villes, de l'entretien des terrains, l'évacuation des déchets de voirie et de l'égoutage.

**La défense incendie et les eaux pluviales pour plus de 1,5 M€.** Ces dépenses sont en hausse de 2% en comparaison à l'exercice précédent et comprennent 1,1 M€ de remboursements aux budgets annexes (911 K€ au budget assainissement collectif au titre de la gestion des eaux pluviales et 200 K€ au budget eau potable au titre de la gestion des poteaux incendies), mais aussi les dépenses d'entretien et de réparation pour 284 K€ en augmentation de 7% et le versement de cotisations aux Syndicats pour 120 K€, en évolution également de près de 4%.

**L'économie et l'enseignement supérieur pour 177 K€** avec principalement la prise en charge de cotisations, la réalisation d'études dont un diagnostic sur l'attractivité du territoire et une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et de la vie étudiante (SLESRIVE), la participation et l'organisation de certains événements comme le SIMI...

**La politique patrimoniale pour 151 K€.** Ces dépenses sont en diminution de 5% et concernent

principalement la programmation scientifique et culturelle. Elles intègrent plusieurs évènements, animations couvrant l'ensemble du territoire, des expositions temporaires, notamment une exposition photos retraçant les chantiers de la Villa Perrusson, mais également une exposition sur l'artiste Leygonie. Ces dépenses intègrent également une prestation dans le cadre de la conservation sélective sur les hors-formats.

**L'habitat et l'urbanisme pour 514K€** avec principalement la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, l'animation dans le cadre de l'OPAH, la sous-traitance d'une partie des autorisations d'urbanisme, mais aussi une étude Zéro artificialisation nette dans le cadre d'un partenariat Cerema / Villes vivantes.

**Les systèmes d'information pour 574 K€** qui intègrent notamment l'achat de petites fournitures pour les ordinateurs portables, les téléphones, le développement de la visioconférence..., la location des moyens d'impression pour plus de 18 K€ jusqu'en septembre, des prestations pour 169 K€ incluant l'assistance d'applications sensibles (finances, RH, délibération ...), l'assistance pour l'administration de l'infrastructure informatique, la migration de plusieurs serveurs et la réalisation de projets informatiques mais aussi les télécommunications pour 77 K€ pour les liaisons intersites, l'accès à Internet, la téléphonie mobile, EBS et le Technopôle. Enfin, la dotation intègre également la maintenance des logiciels en place pour 274k€. La diminution de 11% entre 2022 et 2023 s'explique principalement par l'usage de la fibre optique noire qui permet une maîtrise des coûts et la diminution des contrats de maintenance des photocopieurs dû à l'achat de matériel.

**Les dépenses liées aux assurances, aux impôts, aux affaires foncières pour 604 K€.** La gestion des marchés d'assurances est de plus en plus complexe, le règlement de franchises est en augmentation. Par ailleurs, il est à noter l'utilisation plus importante de l'établissement public foncier (EPF) avec des frais de portage de près de 139 K€ en 2023, dont 83 K€ pour la seule opération Konecranes.

Les autres charges à caractère général comprennent notamment les dépenses de formation et de prévention pour 349 K€, de communication pour 402 K€, mais également d'administration générale pour 145 K€ et d'animation territoriale pour près de 253 K€.

## **1-2/ Les Charges de personnel – Chapitre 012 (20 293 609,78 €)**

Les charges de personnel représentent 31% des dépenses réelles de fonctionnement et sont en augmentation de 7% par rapport à l'exercice 2022. Cette évolution s'explique par les différentes évolutions réglementaires telles que l'augmentation du SMIC, les différents taux de cotisations, le glissement vieillesse-technicité mais aussi par la revalorisation de la valeur du point d'indice de 1,5 % applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, le relèvement de l'indice minimum de traitement, la revalorisation salariale des agents de catégorie B, la prolongation de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) mais aussi le versement de la prime de pouvoir d'achat en décembre 2023.

De nouveaux emplois permettant la mise en place des axes politiques tels que définis dans le plan de mandat ont également été créés en 2023.

## **1-3 / Les atténuations de produits – Chapitre 014 (7 860 672,89 €)**

Les atténuations de produits sont constantes par rapport à 2022. Elles concernent essentiellement le versement des attributions de compensation et des dotations de solidarité aux communes. Elles incluent également le reversement de la taxe de séjour à l'office du tourisme communautaire pour 142 K€. Enfin, ce chapitre intègre également le versement d'une contribution de 965K€ au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

## **1-4 / Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65 (6 980 124,11 €)**

Le montant des charges de gestion courante présente une diminution de 3% par rapport à 2022 qui s'explique par l'absence de versement de participation du budget principal au financement de l'écomusée (745 K€ en 2022). Pour mémoire le budget écomusée a été clôturé et les dépenses prises en charge

directement au sein du budget principal.

En réalité, l'évolution des charges de gestion courante est de +8,5% par rapport à 2022 en neutralisant la participation susvisée. Elle s'explique notamment par l'augmentation de 6% de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours qui s'est élevée à 3 919 397 €, soit +213 K€ en an mais aussi par la gestion du fonds RSA en 2023 pour plus de 200 K€.

Il comprend également le versement des subventions les plus importantes versées au COS, à Ecosphère, à l'Agence d'urbanisme, à l'Office du tourisme communautaire, à AGIRE, à l'université de Bourgogne, aux différentes associations et la participation de la CUCM à l'entretien des chemins ruraux. Il intègre également le paiement des indemnités des élus.

### **1-5 / Les charges financières – Chapitre 66 (1 752 025,05 €)**

Les charges financières de l'exercice 2023 sont en hausse de +6,6% par rapport à l'exercice précédent. Cela représente un coût supplémentaire de 108K€ par rapport à l'exercice 2022.

Cela s'explique d'une part, par la variation des ICNE (intérêts courus non échus), et d'autre part par le contexte économique et la variation à la hausse des index variables. Les intérêts réglés ont augmenté de 40K€ sur l'exercice tout en sachant que le montant amortis était lui aussi en évolution.

Cependant, la part très faible d'emprunts à taux variable de la collectivité permet de maîtriser cette hausse des coûts d'intérêts, qui viendront à disparaître sur les prochains exercices pour ce qui concerne les principaux emprunts à taux variable, à savoir des émissions obligataires.

Le taux moyen de la dette de la collectivité au 31/12/2023 s'élève à 2,35% contre 2,07% l'année antérieure.

### **1-6 / Charges exceptionnelles – Chapitre 67 (362 764,33 €)**

Elles correspondent principalement à des remboursements et des annulations de titres sur exercices antérieurs. Ce chapitre enregistre également une dépense de 168 K€ correspondant à un remboursement au Conseil Régional de Bourgogne pour un trop perçu dans le cadre du bilan définitif du pacte territorial mise en place pendant la crise sanitaire.

Ainsi après prise en compte des écritures d'ordre relatives notamment à la dotation aux amortissements pour 5 435 541 €, à l'étalement de charges pour 198 385 € et de valeurs comptables des immobilisations cédées pour 1 094 204 €, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 71 695 608,66 €.

## **2 – Les recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élèvent à 80 284 279 € et sont en légère diminution par rapport à l'exercice 2022 (- 0,35%).

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 20	CA 2021	CA 22	BTV 2023	CA 23	CA 23/CA 22
<b>Résultat de fonctionnement reporté (002)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>7 870 431</b>	<b>-</b>	
<b>Atténuations de charges (013)</b>	<b>22 111</b>	<b>46 611</b>	<b>86 076</b>	<b>67 926</b>	<b>40 000</b>	<b>41 760</b>	<b>-39%</b>
<i>Remboursements sur rémunération</i>							
<b>Produits des services (70)</b>		<b>1 682 247</b>	<b>2 026 053</b>	<b>2 224 352</b>	<b>1 474 196</b>	<b>1 365 019</b>	<b>-39%</b>
Redevances	293 028	306 215	278 184	440 561	292 800	447 121	1,49%
Redevance SPL THD					379 000	170 121	
Remboursements BA (personnel)	790 566	809 216	743 465	821 790	149 666	41 112	-95,00%
Autres produits d'activités annexes - Politique déchets	702 963	260 049	660 584	716 068	307 000	459 503	,
Autres produits d'activités annexes (Aires d'accueil des gens du voyage, renouvellement cartes)	191 361	306 766	343 820	245 933	345 730	247 161	0,50%
<b>Impôts et taxes (73)</b>	<b>45 188 105</b>	<b>46 000 260</b>	<b>45 723 385</b>	<b>48 575 581</b>	<b>48 971 761</b>	<b>49 410 695</b>	<b>2%</b>
Produits des impôts directs	18 367 521	18 844 670	7 990 000	8 300 336	8 681 020	8 831 436	6,40%
TH	9 869 895	9 786 675	432 030	454 597	486 099	629 795	38,54%
FB			1 175 555	1 220 804	1 305 000	1 292 160	5,85%
FNB	83 614	84 632	84 709	87 492	93 600	93 437	6,79%
TaFNB	75 439	77 425	76 196	77 647	82 000	80 665	3,89%
CFE	8 338 573	8 895 938	6 221 510	6 459 796	6 714 321	6 735 379	4,27%
CVAE	5 650 181	6 291 715	6 369 085	5 768 135			
TASCOM	1 534 069	1 597 650	1 375 382	1 513 406	1 506 283	1 566 429	3,50%
IFER	942 948	960 983	1 013 208	925 363	965 157	1 003 934	8,49%
AC	1 473 312	1 473 312	1 473 312	1 473 312	1 473 312	1 473 312	0,00%
FNGIR	6 061 167	6 061 167	6 061 167	6 061 167	6 061 167	6 061 167	0,00%
FPIC	1 342 099	1 372 245	1 409 986	1 358 350	1 213 134	1 278 942	-5,85%
TEOM	9 078 319	9 206 179	9 303 064	9 596 343	10 200 836	10 220 720	6,51%
Taxe de séjour	116 359	59 795	91 808	148 853	100 000	149 877	0,69%
Rôles supplémentaires	622 130	132 544	211 165	1 988 616	1 000 000	575 431	-71,06%
Fraction de TVA			10 425 208	11 441 700	18 670 852	18 249 447	59,50%
<b>Dotations, subventions et participations (74)</b>	<b>22 132 735</b>	<b>22 352 544</b>	<b>23 692 224</b>	<b>23 732 211</b>	<b>24 219 436</b>	<b>24 141 520</b>	<b>2%</b>
Dotation globale de fonctionnement	15 211 432	14 986 087	14 754 025	14 542 400	14 437 681	14 437 681	-0,72%
Dotation Générale de décentralisation	2 061 243	2 039 389	2 039 389	2 039 389	2 039 388	2 039 389	0,00%
DCRTP	3 293 455	3 274 073	3 274 073	3 274 073	3 274 073	3 274 073	0,00%
Compensations	1 026 868	1 066 138	3 128 931	3 375 190	3 612 617	3 617 651	7,18%
FCTVA Fonctionnement	196 285	175 425	160 899	163 079	150 000	145 777	-10,61%
Participations emplois	163 360	94 497	24 764	10 800	33 953	105 018	872,42%
Participations communes	36 089	61 740	58 837	-	96 000	-	
Subventions politique déchets	1 054	360 456	0	17 604	186 000	172 765	881,37%
Autres participations, subventions	142 950	294 739	251 305	309 676	389 724	349 166	12,75%
<b>Autres produits de gestion courante (75)</b>	<b>1 465 603</b>	<b>1 994 498</b>	<b>2 156 722</b>	<b>2 165 739</b>	<b>1 182 400</b>	<b>2 139 733</b>	<b>-1%</b>
Revenus des immeubles	489 038	412 039	469 563	558 507	576 400	518 044	-7%
Soutiens politique des déchets	976 565	1 582 458	1 687 160	1 607 233	606 000	1 621 689	1%
<b>Produits financiers (76)</b>	<b>695 800</b>	<b>695 681</b>	<b>695 558</b>	<b>695 428</b>	<b>695 294</b>	<b>695 293</b>	<b>0%</b>
Remboursements intérêts	2 471	2 353	2 229	2 100	1 965	1 965	-6%
Fonds de soutien	693 329	693 329	693 329	693 329	693 329	693 329	0%
<b>Produits exceptionnels (77)</b>	<b>1 599 003</b>	<b>667 430</b>	<b>1 377 532</b>	<b>3 108 487</b>	<b>2 684 609</b>	<b>2 480 327</b>	<b>-20%</b>
Produits exceptionnels divers	150 608	386 461	746 864	982 132	1 368 019	1 183 704	21%
Dépôts et pénalités	161 736	0	18 625	-	24 000	4 033	
Produits des cessions (775)	1 286 658	280 969	612 043	1 371 993	1 292 590	1 292 590	-6%
Régul VNC				754 362			
<b>Reprises sur provisions semi-budgétaires (78)</b>						<b>9 932</b>	
Dépréciations des créances						9 932	
<b>Total Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>71 103 357</b>	<b>73 439 270</b>	<b>75 757 550</b>	<b>80 569 723</b>	<b>87 138 127</b>	<b>80 284 279</b>	<b>0%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 609 121</b>	<b>4 547</b>	<b>417 308</b>	<b>6 191 831</b>	<b>12 050</b>	<b>12 050</b>	
<i>Transfert charges financières - Différence réel</i>	1 605 071	0	413 258	6 179 781			
<i>Amortissement subventions</i>	4 050	4 547	4 050	12 050	12 050	12 050	0%
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>72 712 478</b>	<b>73 443 817</b>	<b>76 174 858</b>	<b>86 761 554</b>	<b>87 150 177</b>	<b>80 296 329</b>	<b>-7%</b>

## **2-1/ Les impôts et taxes – Chapitre 73 (49 410 695,08 €)**

Les impôts et taxes représentent 61,5% des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

Le chapitre affiche une augmentation de 2% en comparaison à l'exercice 2022.

La hausse la plus importante est celle liée à la compensation de la CVAE (+14,58% par rapport à l'exercice précédent soit 840 K€ supplémentaire). Pour rappel, la base de CVAE est maintenant composée d'un socle fixe égal à la moyenne des montants perçus entre 2020 et 2023 qui sera attribué chaque année pour 6 377 968€, et d'une partie variable liée à l'évolution de la TVA nationale qui est affectée au fonds national de l'attractivité économique des territoires et partagée entre les collectivités en prenant en compte la réalité économique des territoires suivant deux critères déterminés, qui sont les valeurs locatives pour un tiers et les effectifs employés pour deux tiers. La part de la TVA en compensation de la suppression de la CVAE sur 2023 a été de 6 609 203 €

La fraction de TVA venant en contrepartie de la suppression de la TH présente une évolution plus modérée que l'année précédente compte tenu du ralentissement de l'inflation mais parce que l'année 2023 constate une régularisation au titre de 2022 de -105K €. Ainsi, le produit définitif 2022 s'est élevé à 11 328 117 € et en 2023 à 11 745 373 €, soit une évolution prévisionnelle de +3,7% qui reste toutefois à confirmer au vu de la notification définitive à intervenir ce premier semestre pour 2023.

Par ailleurs, les rôles de fiscalités directes locales ont quant à eux augmenté de 6,4%, en raison principalement du taux d'actualisation forfaitaire des valeurs locatives de 7,1% pour l'année 2023 et qui touche les bases foncières. Le versement d'un produit plus important en fin d'année de taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 629 K€ contre 455 K€ en 2022 a également été constaté. Toutefois, cette évolution qui a touché de nombreux territoires pourrait s'expliquer par un « basculement automatique » de locaux non déclarés dans GMBI (gérer mes biens immobiliers, service en ligne des impôts) mais aussi de l'assujettissement à la taxe de locaux d'associations et autres locaux divers par erreur et des régularisations de locaux qui toutefois n'avaient jamais été intégrés dans les bases. Il convient donc d'être prudent, ce montant reste à confirmer.

Le produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères présente également une évolution de 6,5%, soit +625K€, en raison notamment du taux d'actualisation.

Le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau a augmenté en 2023 de 8,5% et concerne notamment les IFR sur la production d'électricité photovoltaïque (+22K€), sur les transformateurs électriques (+24K€) et sur les stations radioélectriques (+31K€).

Le montant de la dotation versée au titre du fonds de péréquation (FPIC) évolue à la baisse de près de 6% compte tenu de l'évolution des indicateurs de la collectivité telle que l'évolution à la hausse du revenu/hab. moyen de l'ensemble intercommunal et des potentiels financier et fiscal ainsi que la baisse de la population constatée.

Enfin cette année, la collectivité a perçu 575 K€ de rôles supplémentaires principalement de CFE.

## **2-2/ Les dotations, subventions et participations – Chapitre 74 (24 141 519,66 €)**

Les dotations, subventions et participations sont en augmentation de 2% par rapport à l'exercice 2022.

Le montant des compensations s'élève 3,6 M€ et concerne, pour rappel, exclusivement de la fiscalité économique depuis 2021.

La dotation globale de fonctionnement s'est élevée en 2023 à 14,4 M€ et est en diminution de 0,72% par rapport en 2022. Cela s'explique par la perte de population et la poursuite de l'écroulement de la part salaire (CPS) de la dotation de compensation.

Ce chapitre constate également les recettes perçues au titre de la dotation générale de décentralisation pour 2 039 389 € qui concerne principalement les transports, et l'encaissement du FCTVA en fonctionnement au titre des dépenses d'entretien de voirie et des bâtiments pour 145 K€.

Il intègre également diverses participations et subventions, notamment l'indemnisation de Paprec suite à l'incendie du SMET pour 150 K€ qui a fait l'objet d'un rattachement, celle du Conseil départemental au titre du contrat de coopération RSA pour 55 K€, ainsi que diverses subventions au titre de programmes spécifiques dans lesquels la communauté urbaine s'est engagée (fonds européen agricole, OPAH, petites villes de demain, programme de l'Ecomusée) pour 294 262 €.

### **2-3/ Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75 (2 139 733,40 €)**

Les autres produits de gestion courante connaissent une légère diminution par rapport à 2022 (-1%).

Ce chapitre intègre majoritairement les soutiens reçus au titre de la politique déchets pour 1,6 M€, en légère hausse de 1%.

Ce chapitre constate également les revenus des immeubles pour 518 K€, en baisse de 7%, car des rattrapages de loyers avait été constatés sur 2022 pour des années antérieures, et certains locaux loués auparavant par la CUCM ont été vendus.

### **2-4/ Produits des services – Chapitre 70 (1 365 018,80 €)**

Les produits des services et du domaine intègrent les remboursements des budgets annexes au titre des charges de personnel, qui ont diminué de 95 % entre 2022 et 2023, du fait que la masse salariale des compétences Eau, Assainissement et SPANC est portée par le Budget annexe Eau depuis 2023. De ce fait, seule la participation du budget Transports est comptabilisée.

Ils comprennent également les redevances encaissées dans le cadre de l'utilisation du domaine public, ainsi que la redevance versée dans le cadre de la nouvelle DSP THD (170 K€), à la gestion des déchets, et à des prestations de services.

Il constate, entre autre, les recettes issues de la valorisation des déchets comme l'aluminium, l'acier, le verre, le carton et le plastique, dont les produits sont en baisse en 2023 du fait de la diminution des coûts de valorisation des déchets (papier, carton, plastique notamment).

### **2-5/ Produits exceptionnels – Chapitre 77 (2 480 327 €)**

Par définition, ce chapitre enregistre des produits exceptionnels perçus principalement dans le cadre des remboursements d'assurances pour différents sinistres et des dégrèvements sur impositions, et les recettes relatives aux écritures de régularisation des rattachements non utilisés.

L'évolution de ce chapitre entre 2022 et 2023 (-20%) est due en 2022 à la constatation des recettes liées à la clôture de la délégation de service public pour la gestion de la fibre, arrivée à échéance le 31 août 2022.

Il constate également les produits des cessions de terrains pour près de 1,3 M€, intégrant notamment le transfert de terrains vers le budget annexe ZAEC pour 918 K€.

### **2-6/ Produits financiers – Chapitre 76 (695 293,19 €)**

Ce chapitre constate le versement annuel de l'aide accordée au titre du fonds de soutien dans le cadre de la sortie des emprunts structurés.

### **2-7/ Les atténuations de charges – Chapitre 013 (41 759,56 €)**

Ce chapitre intègre les remboursements des indemnités journalières versées par la CPAM en cas d'arrêts

maladie notamment et des remboursements de cotisations à la CNRACL.

Ainsi, en tenant compte de la dotation d'amortissement des subventions de 12 050 €, **les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élèvent à 80 296 328,61 €.**

### 3 – La chaîne de l'épargne

**L'épargne brute**, correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à près de 17,1 M€. Elle est en baisse de 12,6% par rapport à 2022 en raison notamment de l'effet ciseau constaté sur l'exercice, à savoir une augmentation des charges plus importante que les recettes. Toutefois son niveau reste satisfaisant contenu du contexte général.

Après retraitement des mouvements exceptionnels liés aux cessions notamment, l'évolution de l'épargne brute présente la même tendance.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) s'élève pour 2023 à 19,1%. Cet indicateur est donc maintenu à un niveau favorable au regard des ratios communément admis en analyse financière (taux de plus de 15%).

Pour mémoire, il permet notamment de mesurer la capacité de la collectivité à investir.

**Enfin l'épargne nette dégagée**, après prise en compte du remboursement du capital de la dette, s'élève à 9 M€.

Fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 23	CA 23 / CA 22
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) <sup>(a)</sup>	73 439 270	75 757 550	80 569 723	80 284 279	-0,35 %
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) hors intérêts <sup>(b)</sup>	56 340 885	57 452 821	61 385 306	63 215 452	2,98 %
<b>Epargne de gestion <sup>(c=a-b)</sup></b>	17 098 386	<b>18 304 729</b>	<b>19 184 417</b>	<b>17 068 827</b>	-11,03 %
Intérêts de la dette <sup>(d)</sup>	1 774 874	1 709 650	1 643 595	1 752 025	6,60 %
<b>Epargne brute <sup>(e=c-d)</sup></b>	15 323 511	<b>16 595 079</b>	<b>17 540 822</b>	<b>15 316 802</b>	-12,68 %
Remboursement capital de la dette <sup>(f)</sup>	5 810 409	5 598 840	5 962 183	6 307 948	5,80 %
<b>Epargne nette <sup>(g=e-f)</sup></b>	9 513 102	<b>10 996 239</b>	<b>11 578 639</b>	<b>9 008 854</b>	-22,19 %
<b>Taux d'épargne brute</b>	20,9 %	21,9 %	21,8 %	19,1 %	-12,37 %

(Sans retraitement de produits et charges exceptionnels)

Par ailleurs, il est à noter que la capacité de désendettement (encours de la dette sur l'épargne brute) évolue à la hausse. Celle-ci s'élève au 31 décembre 2023 à 4,9 année (contre 4,4 année en 2022), en dessous du seuil critique de 12 ans.

## II – Section d'investissement

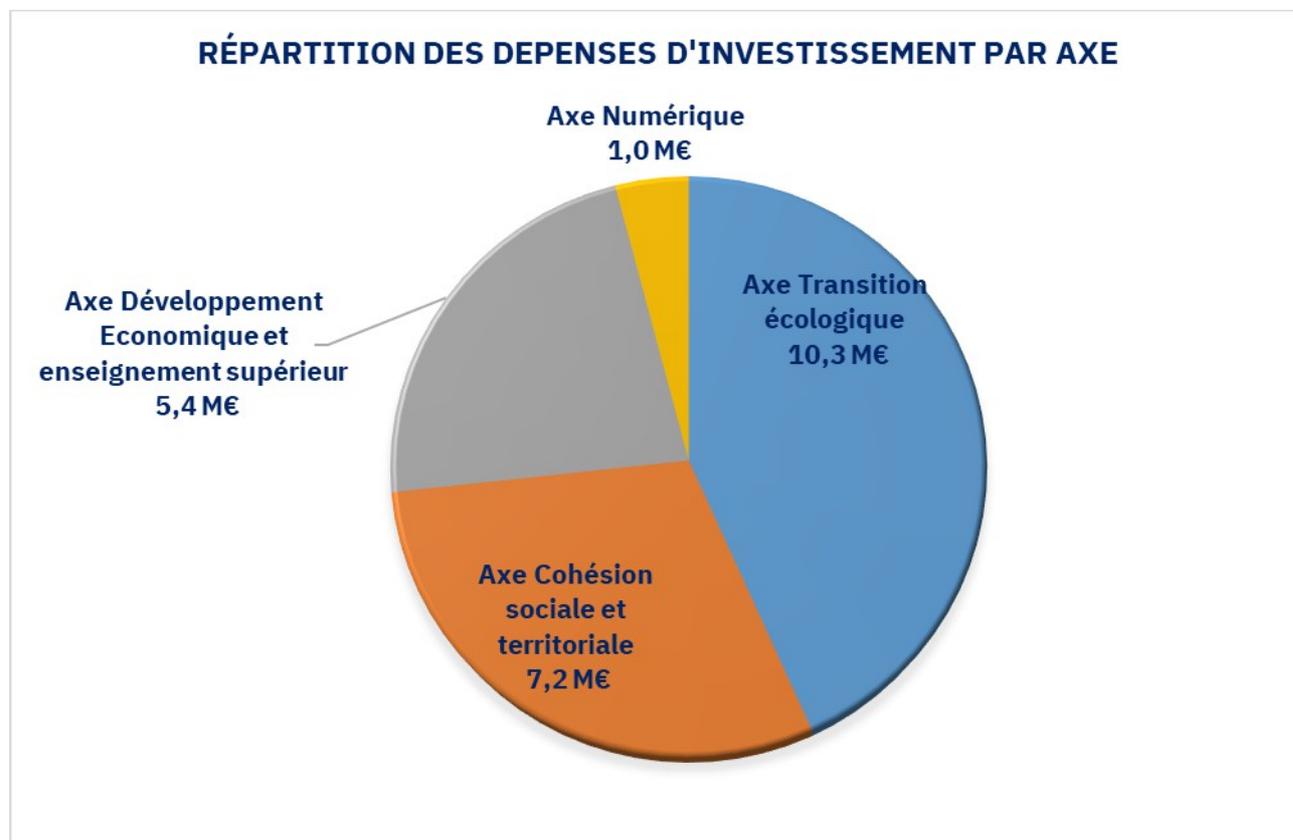
### 1 – Les dépenses d'investissement

**Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 39 500 780 €,** dont 6 307 948 € concernent le

remboursement du capital de la dette et de cautions et 9 382 419 € pour des écritures de régularisation comptable (transfert de comptes d'avance en comptes d'immobilisations) dans la perspective de la fin de l'opération du technopole et de la récupération de la TVA et du FCTVA.

**La réalisation de l'exercice est de 23 810 413 € hors dette**, et représente 68 % de la dotation correspondante. Augmentée des restes à réaliser d'un montant de 2 522 610 €, le taux prévisionnel de réalisation de l'exercice 2023 est porté à 75 %.

La répartition par axe (hors restes à réaliser) s'établit comme suit :



**Dans le cadre de l'Axe la transition écologique au cœur de la vie quotidienne, il a été réalisé près de 10,3 M€.**

Concrètement, près de **4,4 M€ ont été consacrés en faveur de l'habitat et des aménagements urbains renforçant la qualité de vie du territoire et son attractivité** avec, de façon non exhaustive, plus 685 K€ d'aides aux bailleurs et 290 K€ pour l'OPAH, plus de 1 M€ d'appel de fonds de la SNCF pour les travaux des voies ferrées intervenues dans le cadre de l'opération terminée du pont de la direction au Creusot, plus de 378K€ pour les travaux de la rue de l'Etang de la Forge au Creusot, 424 K€ pour le réaménagement de la rue de Verdun entre l'esplanade Simone Veil et l'entrée de la rue Foch, 270 K€ pour finaliser l'opération de requalification du boulevard du 8 mai à Torcy mais aussi près de 510 K€ pour les travaux d'aménagement de l'îlot Jaurès au Creusot.

Près de 360 K€ ont également été réalisés pour les aménagements d'espaces publics et concernent notamment la centralité du bourg à Gourdon, la voie verte sur rail et la liaison piétonne avenue de l'Europe et gare TER à Montchanin, le parvis de la mairie à Essertenne, les places de l'église aux Bizots et à Pouilloux, la place des gueules noires à Saint Vallier.

**Concernant les mobilités, 1,9 M€ ont été consacrés** avec notamment 1,5 M€ de participation au financement des travaux de la RCEA, 121 K€ pour la mise en accessibilité et le mobilier, plus de 25 K€ pour le plan vélo mobilité durable, 108 K€ pour le jalonnement et plus de 102 K€ pour la signalisation lumineuse, les carrefours ...

**S'agissant de la gestion de la ressource en eau et des systèmes d'assainissement, plus d'1,9 M€ ont été mobilisés** pour principalement des travaux de réseaux des eaux pluviales, avec des investissements importants à Montceau par exemple rue du Champ du Moulin pour plus de 245 K€, à Marmagne pour près de 183 K€, à Blanzay rue de la Chassagne pour près de 200 K€, à Saint Vallier rue Camille Blanc pour plus de 112 K€, au Creusot rue des Puddleurs pour près de 120 K€. Dans le cadre des schémas directeurs, c'est 340 K€ qui ont été mobilisés sur le budget général au titre du pluvial. Enfin 128 K€ ont également été dépensés dans le cadre du renouvellement de poteaux d'incendie.

**Pour la gestion des déchets, c'est un peu plus de 2 M€** qui ont été mobilisés en 2023, dont plus de 1,3 M€ pour la création du Quai de transfert à l'usine de Torcy, près de 163 K€ au titre du GER (gros entretien et renouvellement des matériels), mais aussi 261 K€ pour la création ou la modification de points d'apports volontaires, le renouvellement des bacs et bennes, 191 K€ pour la réalisation de travaux dans les déchèteries en lien avec l'aménagement des accès dans les déchetteries mais également l'achat de bennes.

**Dans le cadre de l'axe cohésion sociale et territoriale, identité de la communauté urbaine, il a été consacré plus de 7,1 M€ en 2023.**

Concrètement presque **579 K€ ont été mobilisés en faveur du patrimoine** (Villa Perrusson et réserves écomusée notamment).

Plus de **2,5 M€ ont également été dépensés dans le cadre de l'amélioration continue de la performance de l'action publique** afin d'investir dans des travaux sur les bâtiments communautaires et dans le renouvellement du parc roulant. Le règlement de 3 bennes ordures ménagères est intervenu en 2023. Un poids lourd 19 tonnes, huit voitures électriques ainsi que des vélos électriques ont notamment été livrés sur 2023.

Par ailleurs, plus de **4 M€ ont été consacrés pour mettre en œuvre une gestion hiérarchisée et priorisée de l'entretien et du renouvellement de la voirie** avec un programme pluriannuel de voirie pour plus de 1,7 M€ basé sur un diagnostic réalisé sur l'ensemble du patrimoine routier dans le but d'optimiser les dépenses en fonction de l'usage et du niveau d'usure des voiries. Les autres dépenses concernent les réfections de tranchées pour 155 K€, les ouvrages d'art pour 853 K€ avec notamment la rue de St Bérain à Sanvignes, le mur de l'arquebusier à Montcenis, le pont des filiatres à Ciry le noble, la rue de la gare à Marmagne, mais aussi, la sécurité routière pour 165 K€, l'achat de matériel technique d'exploitation pour 256 K€, les aménagements de proximité dont les trottoirs pour 433 K€, l'accompagnement aux interventions sur les Routes Départementales pour 289 K€.

**Dans le cadre de l'axe développement économique, enseignement supérieur, formation, appuyés sur les atouts historiques et tournés vers la diversification, un peu plus de 5,4 M€ ont été investis.**

Afin de renforcer **l'attractivité économique du territoire plus de de 563 K€ ont été consacrés**, avec notamment 328 K € d'aides versées dans le cadre du règlement immobilier, 71 K€ pour l'aménagement de la Zone Industrielle du Prélong et 42 K€ pour la Zone Magenta. Mais également plus de 79K€ ont été réalisés pour les sentiers de randonnées.

**Pour favoriser l'entrepreneuriat et le développement de l'économie de proximité, un peu plus de 97 K€ ont été mobilisés** avec notamment le versement de subventions dans le cadre du fonds de commerce en milieu rural, mais également des aides à l'équipement dédié à l'agriculture.

Par ailleurs, 4,7 M€ ont été réalisés pour la continuité de l'aménagement du Technopôle hub&go au Creusot

et le solde est prévu pour l'année 2024.

Enfin nous pouvons également noter une enveloppe de près 41 K€ dédiée aux acteurs de l'enseignement supérieur de la recherche afin de financer des projets d'investissement matériels ou de travaux d'aménagement. Ce fonds a été ouvert à l'ensemble des acteurs du territoire.

**Dans le cadre de l'axe un territoire connecté qui fait du numérique un levier de développement pour les femmes et les hommes, comme pour les entreprises, c'est plus de 959 K€ qui ont été réalisés.**

Concrètement cela intègre notamment, la fourniture de matériels pour 291 K€ afin de renouveler du matériel en fin de support ou obsolète tels que les postes informatiques âgés de plus de 5 ans mais aussi pour acheter des écrans, un serveur et ses accessoires, des équipements pour le réseau informatique, des smartphones et des équipements pour la mise en service du Technopôle.

Mais aussi, la fourniture de nouveaux logiciels pour 83 K€, tels que, le site internet de la collectivité et celui de l'Ecomusée, de nouveaux modules pour des logiciels existants (RH, Finances, ...), un nouvel outil pour la gestion des transports scolaires et enfin le renouvellement de logiciels de l'infrastructure serveurs. Des dépenses ont également été réalisées au titre de la mise à disposition de la fibre optique noire (377 K€), mais également pour le solde de la DSP Très Haut Débit (135 K€).

## **2 – Les recettes d'investissement**

**Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 23 254 431 €** et comprennent principalement :

10 511 953 € de dotations et fonds propres, avec 2 276 756 € de FCTVA, 361 384 € de produit de taxe locale d'équipement, 7 833 113 € d'excédent de fonctionnement capitalisé liés aux résultats 2022, et 40 700 € de dons récoltés dans le cadre de la restauration intérieure de la Villa Perrusson ;

Les subventions ont été encaissées pour 5 737 706 € et concernent principalement :

- Le villa Perrusson pour 141 422 € (solde des subventions versées par la Région et l'Etat) ;
- L'aménagement du Site technopolitain pour 2 594 257 € (Région/Etat) ;
- L'aménagement du quartier Jaurès pour 148 444 € (Région) ;
- L'aménagement du Boulevard du 8 mai pour 515 695 € (FEDER) ;
- Le solde des travaux du pont F. Mitterrand au Creusot pour 339 401 € (Région) ;
- L'aménagement du centre de Généralard pour 77 741 € (solde Etat et Région) ;
- L'aménagement des rues Foch/Verdun au Creusot pour 276 159€ (Région et Etat) ;
- Le projet Eurovélo pour 402 784 € (Région/Etat) ;
- Le solde du projet Bimby pour 83 076 € (Région) ;
- Le solde des subventions liées à la mise en accessibilité des quais de bus pour 203 198€ (Etat) ;
- Le projet d'implantation d'une recyclerie pour 175 000€ (Département) ;
- Le projet des réserves de l'Ecomusée et du chantier des collections pour 123 750 € (Département et Etat) ;
- Différents projets d'aménagements (urbains, ouvrages d'art, eaux pluviales) dans les communes, comme Gourdon, Marmagne, Montcenis, Montceau, les Bizots et Ciry pour 361 817 € (Etat, Agence de l'Eau) ;
- 177 518 € ont également été perçus au titre du reversement des amendes de police.

Par ailleurs, 7 000 000 € d'emprunt ont été réalisés, dont 4 M€ auprès de l'Agence France Locale et 3 M€ auprès de la Banque des Territoires, pour compléter le financement des investissements réalisés.

Enfin, ces recettes intègrent les écritures comptables liées à l'opération du Technopôle, pour permettre le

transfert du compte d'avance en compte d'immobilisations en cours, dans la perspective de la fin de l'opération ainsi que de la récupération de la TVA et du FCTVA, qui représentent 9 856 000€ en opération réelles et le même montant en opérations d'ordre.

Ainsi, les recettes d'investissement, après prise en compte de la dotation aux amortissements et de l'étalement des charges d'un montant de 7 056 212 €, s'élèvent à 50 022 643,01 €.

Enfin, il est précisé que le montant des restes à réaliser 2023 pour les recettes d'investissement s'élève à 1 946 168 € et concernent des subventions à solliciter pour des dépenses réalisées sur l'année, mais également des subventions sollicitées, mais non-encaissées. Plus de 1 M€ est prévu du FEDER pour le financement du Technopole.

### **III – Résultats de l'exercice 2023**

Au vu des éléments qui précèdent, la section de fonctionnement dégage un excédent de 8 600 719,95 € et la section d'investissement réalise un excédent de 325 731,94 €, soit un excédent global pour l'exercice 2023 de 8 926 451,89 €.

Ces résultats, une fois corrigés des résultats de l'exercice antérieur, sont ramenés à 16 471 151,19 € d'excédent pour la section de fonctionnement et 7 137 482,34 € de déficit pour la section d'investissement, soit un excédent global de clôture de 9 333 668,85 €.

L'affectation de ce résultat fait l'objet d'une délibération distincte.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote  
DECIDE

- D'adopter le compte administratif 2023 du budget principal.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 16 avril 2024  
et publié, affiché ou notifié le 16 avril 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président absent,  
Le vice-président,  
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, enclosed in a thin black rectangular border. The signature is stylized, starting with a large, circular loop on the left, followed by several vertical strokes and a long horizontal stroke at the bottom that extends to the right.

LE PRESIDENT,  
Pour le président absent,  
Le vice-président,  
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, enclosed in a thin black rectangular border. The signature is identical to the one on the left, featuring a large circular loop and a long horizontal base stroke.